

Compte-rendu de la rencontre Terr'Eau Bio – BOVIN LAIT – Produire du lait bio – Biolait

Lieu : SAINT CIRGUES

Date : jeudi 7 décembre

Participation : 10 personnes : 4 éleveurs bovin lait bios, 1 apprenti, 1 éleveur bovin lait en conversion, 1 éleveur bovin viande conventionnel, 2 techniciens ou conseillers (Chambre d'agriculture, Ecocert), 1 journaliste.

Intervenante : Nathalie DELAGNES, éleveuse bovin lait et administratrice Biolait pour le Lot



Objectifs de la rencontre :

- connaître le fonctionnement de Biolait et les besoins
- échanges techniques autour de la visite de la ferme

Documents mis à disposition des éleveurs présents :

- Fiche thématique « Pratiques de gestion du troupeau en élevage bovins lait bio aveyronnais », APABA
- Fiches Agence Bio : Cadre général réglementaire de l'élevage et élevage bovin lait



Organisé grâce aux financements de :



Présentation de l'élevage de Jonathan et JM COSTES :

Conversion en 2010 à l'installation de Jonathan en Gaec avec son père sur la ferme familiale.

Troupeau de 35 vaches Prim'Holstein, environ 200 000 L de lait / an.

Surfaces de 42 hectares : prairies et méteils. Prairies à flore variée de l'expérimentation Capflor, suivie par Bio46.

Mise en place d'un séchage en grange.

Une petite partie du lait est commercialisée via le groupe de producteurs Lait Bio 12 : fabrication de tommes au lait de vache bio.

Vente du lait par Biolait.

Biolait

+ d'infos auprès de Bio46.

Biolait : collecte du lait puis revente à large panels de clients transformateurs.

Quelques chiffres-clé :

- Biolait représente **30% de la collecte nationale de lait de vache bio**, soit en 2016 : **170 millions de litres de lait**.
- Plus de 500 demandes d'adhésion en 2016
- Prix de lait moyen prime comprise : environ **450€/1000L** (décrochage du prix sur les mois avril-mai-juin)
- Primes à la conversion de **30€/1000L pendant toute la durée de la conversion** (que l'éleveur soit en simultanée ou non).
- Sur une base TB/TP de 38/32 :
 - **majoration de + 3€049/kg par point de TB** en plus
 - **majoration de +6€60/kg par point de TP** en plus
- Prime froid car chaque producteur doit détenir son tank à lait et l'entretenir.
- Cellules : en-dessous de 250 000 : majoration de + 3€/1000L ; entre 250 et 300 000 : pas de pénalité ; entre 300 et 400 000 : pénalité de -12€/1000L ; supérieur à 400 000 : pénalité de -18€/1000L

Système de **mutualisation** pour qu'un producteur bio isolé puisse être collecté par un collecteur local mais au tarif de Biolait (→ Biolait paie la différence au producteur), dans l'objectif de créer un circuit de collecte bio dans la zone).

Le prix de base payé à l'éleveur est le même pour tous, quel que soit la zone de collecte.

Equilibre à trouver entre pics de production et développement de débouchés pérennes. Seul équilibre matière lorsque surplus : un peu de poudre de lait bio.

Marque Ensemble sur le lait de vache bio en Biocoop : contrat tripartite avec répartition de la valeur ajoutée entre producteurs/ transformateurs et distributeurs.



Organisé grâce aux financements de :



Visite ferme

Séchage en grange permet d'avoir un fourrage de grande qualité. Griffe pour la distribution du fourrage. Fourrage est mélangé pour limiter les refus.